AMNISTIE INTERNATIONALE

CAMPAGNE JEUNESSE 2024

VIOLENCE ET CRIMINALISATION EN TERRITOIRE WET'SUWET'EN

AVANT-PROPOS

Au Canada, malgré les enquêtes et les rapports des dernières décennies[1], les Peuples autochtones voient toujours leurs droits bafoués par les gouvernements. Des projets de gazoducs sont développés sur leurs terres sans leur consentement. Les Peuples autochtones du Canada ont du mal à faire respecter leurs droits à la terre.

La nation Wet'suwet'en, dirigée par ses chefs héréditaires, protège ses terres contre un gazoduc approuvé par la Colombie-Britannique et le Canada contre leur gré. Pour comprendre la situation, il faut se rappeler les politiques colonialistes du gouvernement canadien visant à assimiler les Peuples autochtones depuis des siècles. Ces politiques incluent des expulsions forcées, des pensionnats pour enfants autochtones, des lois discriminatoires, et d'autres injustices. La construction du gazoduc est vu comme une continuation des politiques colonialistes.

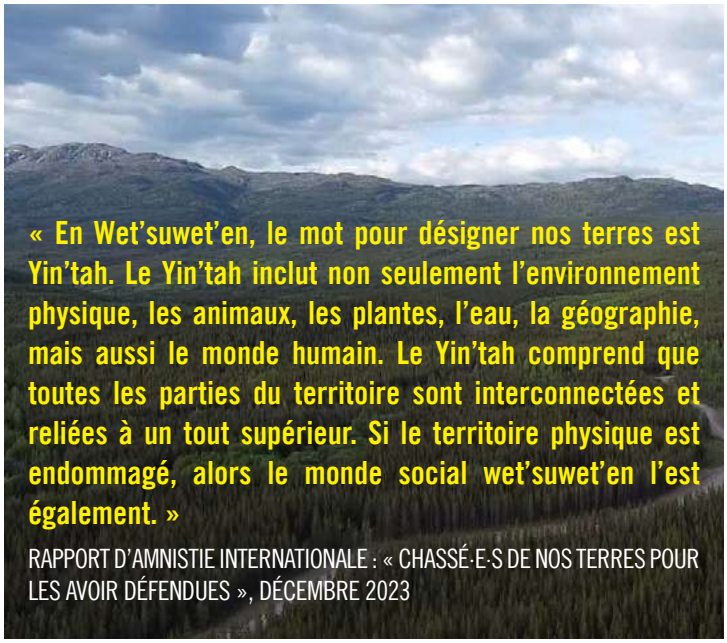

« En Wet'suwet'en, le mot pour désigner nos terres est Yin'tah. Le Yin'tah inclut non seulement l'environnement physique, les animaux, les plantes, l'eau, la géographie, mais aussi le monde humain. Le Yin'tah comprend que toutes les parties du territoire sont interconnectées et reliées à un tout supérieur. Si le territoire physique est endommagé, alors le monde social wet'suwet'en l'est également. »

RAPPORT D'AMNISTIE INTERNATIONALE : « CHASSÉ·E·S DE NOS TERRES POUR LES AVOIR DÉFENDUES », DÉCEMBRE 2023

QUI EST LA NATION WET'SUWET'EN ?

La nation Wet'suwet'en est une nation autochtone en Colombie-Britannique, avec plus de 5 000 membres, répartis en cinq clans : Gil_seyhu (Grenouille), Laksilyu (Petite grenouille), Gidimt'en (Loup/Ours), Laksamshu (Épilobe) et Tsayu (Castor). Chaque clan est composé de treize maisons matrilinéaires[2], dirigées par un chef de maison et des sous-chefs qui conseillent et prennent des décisions. Selon l'Anuc niwh'it'en (la loi wet'suwet'en), chaque clan contrôle l'accès à son territoire.

1 Commission de Vérité et Réconciliation, Enquête nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées, Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec.

2 Se dit d'un mode de filiation et d'organisation sociale dans lequel seule l'ascendance maternelle est prise en ligne de compte pour la transmission du nom, des privilèges, de l'appartenance à un clan ou à une classe.

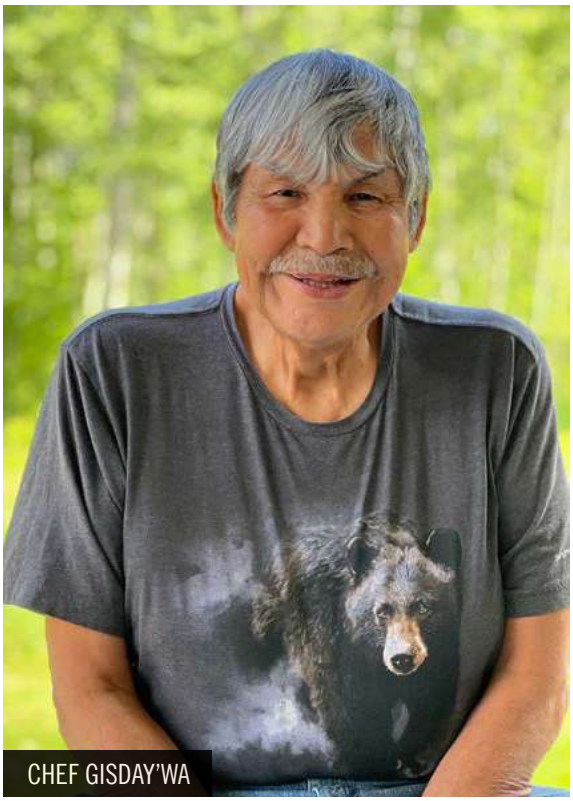

CHEF GISDAY'WA

« La terre me donne un fort sentiment d'appartenance. Je n'ai pas grandi avec mes grands-parents. Je n'ai pas de connexion avec ma famille éloignée. La terre remplit ce vide. J'ai l'impression d'avoir une forte connexion avec mes ancêtres sur ce territoire, parce qu'ils sont encore ici, les mêmes arbres sont encore sur les routes sur lesquelles ils ont marché. Ce sentiment d'appartenance et de connexion est très important pour moi. »

SLEYDO'

QUEL EST LE PROBLÈME ?

Le projet de gazoduc Coastal GasLink, soutenu par les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique, vise à exporter du gaz naturel liquéfié vers l'Asie. Cependant, les chefs héréditaires Wet'suwet'en s'opposent à sa construction sur leur territoire non cédé. Depuis des temps anciens, les chefs héréditaires ont autorité sur leur territoire, comme l'a reconnu l'arrêt Delgamuukw de la Cour suprême du Canada en 1997.

Les chefs héréditaires s'opposent à ce gazoduc de 670 km qui divise leur territoire en deux, menaçant les ressources vitales de la rivière Morice, source d'eau potable et de saumon. Les chefs craignent les dommages potentiels dus aux fuites et aux perturbations environnementales de la construction et de l'exploitation du gazoduc. Pour les Wet'suwet'en, leur territoire, appelé Yin'tah, est essentiel à leur langue, leur culture et leur connexion à l'environnement. Enfin, les chefs héréditaires n'ont pas donné leur consentement préalable, libre et éclairé pour ce projet, pourtant un prérequis ancré dans le droit international et dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones que le Canada s'est engagé à mettre en œuvre.

LILIAN ET KATHERINE

KARLA

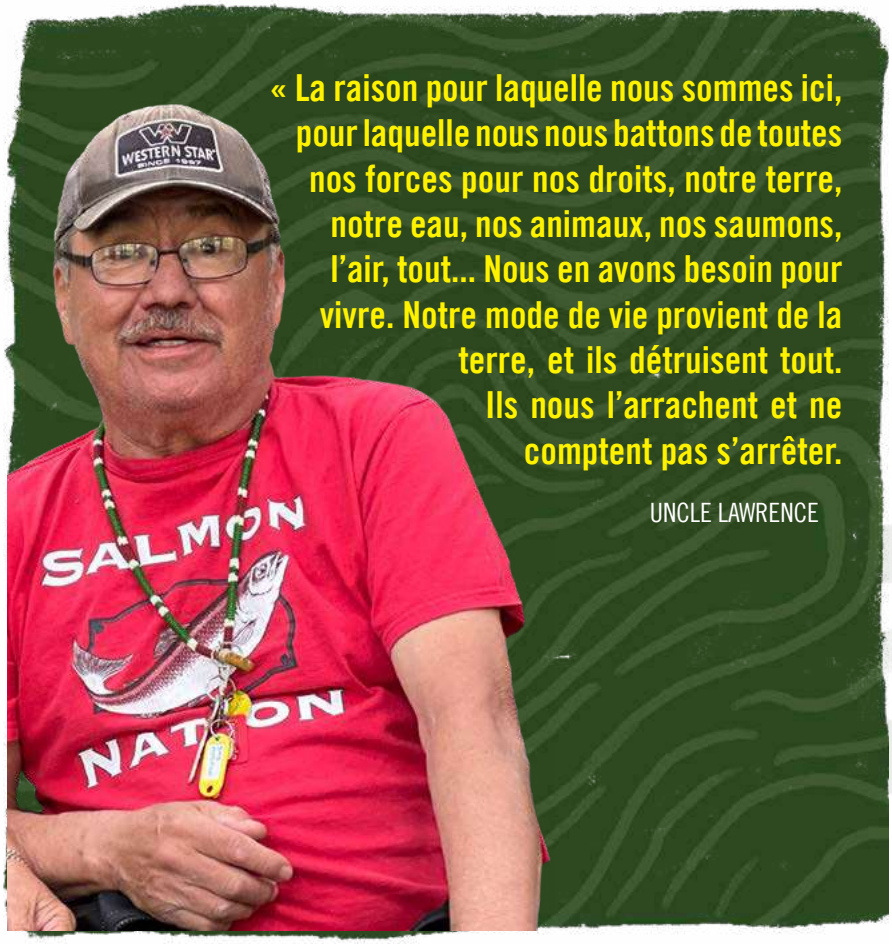

« La raison pour laquelle nous sommes ici, pour laquelle nous nous battons de toutes nos forces pour nos droits, notre terre, notre eau, nos animaux, nos saumons, l'air, tout... Nous en avons besoin pour vivre. Notre mode de vie provient de la terre, et ils détruisent tout. Ils nous l'arrachent et ne comptent pas s'arrêter.

UNCLE LAWRENCE

QUELLES SONT LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS ?

Depuis le début de ce projet, les membres de la nation Wet'suwet'en et leurs sympathisant·e·s subissent des violations des droits humains de la part des autorités du Canada et de la Colombie-Britannique. Ils et elles sont harcelé·e·s, intimidé·e·s, évacué·e·s de force et traité·e·s comme des criminels par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et Forsythe Security, la compagnie de sécurité privé de Coastal GasLink, simplement pour avoir défendu pacifiquement leur territoire.

CRIMINALISATION

De janvier 2019 à mars 2023, la GRC a mené quatre opérations de police de grande envergure contre les défenseur·e·s des terres wet'suwet'en et leurs sympathisant·e·s, sur le territoire wet'suwet'en. Lors de ces raids, des défenseur·e·s, des observateurs juridiques et des membres des médias ont été arrêtées et détenues. Des accusations criminelles ont été portées contre certaines de ces personnes pour avoir défendu pacifiquement le territoire traditionnel des Wet'suwet'en.

« La police a essayé de nous faire peur, de nous faire fuir, de nous intimider et de nous harceler jusqu'à ce que nous partions. Je suis restée parce que c'est chez moi, c'est mon territoire. Je ne vais pas me laisser chasser par quelques agents de police. »

SAVANNAH

Lors de ces raids, environ 77 défenseur·e·s des terres ont été arrêté·e·s arbitrairement simplement pour avoir exercé leurs droits, ainsi que leur liberté d'expression et de réunion pacifique. En juin et juillet 2022, le Service des poursuites de la Colombie-Britannique a décidé de poursuivre 20 d'entre eux pour outrage criminel, alléguant qu'ils ont violé une injonction en s'opposant aux chantiers du gazoduc sur des terres non cédées. Cinq ont plaidé coupable en décembre 2022, principalement en raison des restrictions de leur liberté sous caution et de l'impact psychologique et financier de la procédure. Cinq ont vu les charges abandonnées, et trois attendent toujours la suite du procès. Les autres accusé·e·s ont commencé leurs procès en mai, octobre 2023 et janvier 2024, risquant une peine d'emprisonnement s'ils sont reconnus coupables.

Le 12 janvier 2024, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a déclaré coupables certains défenseur·e·s des terres Wet'suwet'en et d'autres nations autochtones, dont Sleydo' (Molly Wickham), Shaylynn Sampson et Jayochee (Corey Jocko), d'outrage criminel. Des recherches d'Amnistie internationale ont révélé qu'ils et elles ont été arrêté·e·s arbitrairement pour avoir pacifiquement protégé le territoire Wet'suwet'en contre la construction du gazoduc de Coastal GasLink.

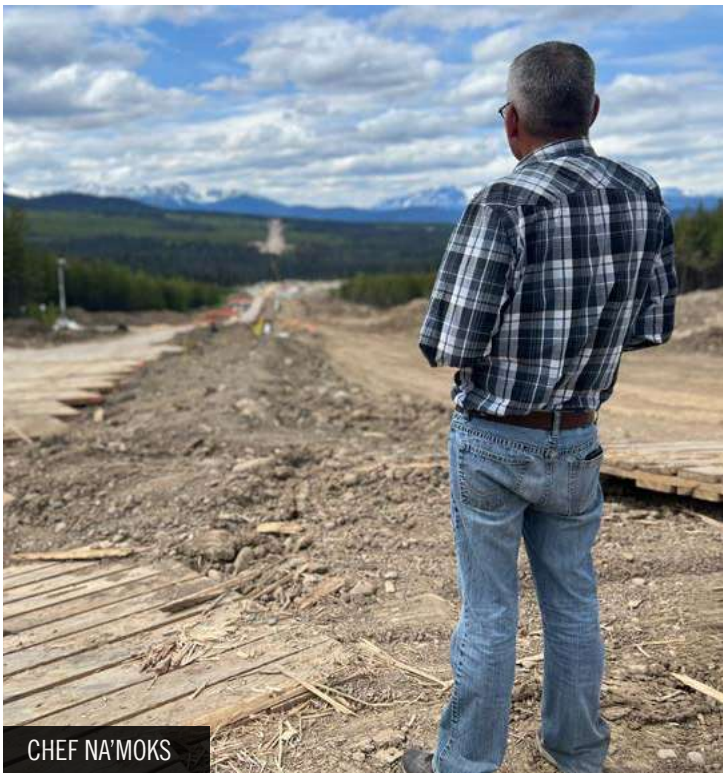

CHEF NA'MOKS

VIOLENCES POTENTIELLES ENVERS LES FEMMES AUTOCHTONES

Les femmes autochtones sont exposées à des risques accrus de violence, de harcèlement et de discrimination dans la lutte des Wet'suwet'en. La présence des camps de travail de Coastal GasLink suscite toujours des préoccupations quant à la sécurité des femmes, des jeunes filles et des membres bispirituels de la nation. Ces camps sont situés près de l'«autoroute des larmes», une zone connue pour la disparition et les meurtres de nombreuses femmes autochtones. L'arrivée rapide de travailleurs non locaux a également entraîné une augmentation des meurtres, de la consommation de drogue, du harcèlement sexuel et de l'activité des gangs dans les communautés avoisinantes, selon les Nations Unies.

« Des femmes nous ont contactées pour nous dire qu'elles étaient constamment menacées de meurtre par les hommes du camp de travailleurs. Elles sont menacées de viol par les travailleurs. Et leurs employeurs ne veulent rien faire. CGL ne veut rien faire. Alors elles nous contactent en espérant que nous pourrons les aider, mais… nous sommes toutes dans le même bateau. Nous sommes menacées par les travailleurs. Nous sommes harcelées par les travailleurs. Nous ne laissons personne aller et venir seul, surtout les femmes autochtones. Ce n'est pas sûr de se promener, même quand c'est à peine 300 mètres. »

SLEYDO'

La majorité des défenseur·e·s des terres des Wet'suwet'en en première ligne de la résistance contre le gazoduc de CGL sont des femmes. Elles ont fourni à Amnistie internationale des informations sur de nombreux cas de menaces et d'actes de discrimination et de violence liée au genre, qu'elles ont subis de la part de la GRC, de Forsythe Security, et des employés de celle-ci.

« Je me souviens qu'il y avait un grand groupe d'agents de la GRC, qui discutaient. J'étais avec une amie, on a regardé le groupe, et ils se sont mis à nous pointer du doigt. Ils ont commencé à faire des blagues sur le viol. Des blagues sur le viol à notre propos. »

JOCELYN

BRENDA

L'introduction sur le territoire Wet'suwet'en de camps de travailleurs de CGL, qui accueillent principalement des hommes non-autochtones, a participé à intensifier les menaces et actes de violence fondée sur le genre à l'encontre des femmes autochtones.

« Ça arrive tout le temps dans les bars, les travailleurs du gazoduc sont là tout le temps. Certains semblent rôder autour des femmes autochtones. Ils leur payent des verres, ils deviennent très tactiles, ils vous mettent très mal à l'aise. Et ils font aussi des sortes de remarques racistes. »

ANNA

QUELS SONT LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES ?

Les droits des Peuples autochtones sont protégés par des instruments législatifs canadiens et internationaux, dont la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration). Malgré les lois mises en place par le Canada et la Colombie-Britannique pour mettre en œuvre la Déclaration, les droits des Autochtones sont souvent violés lorsqu'ils s'opposent à des projets d'extraction de ressources.

La Déclaration garantit plusieurs droits dont ceux de la préservation de l'environnement, étroitement lié à la défense des terres et du territoire. Les défenseur·e·s des terres œuvrent pour la protection des droits environnementaux, y compris l'eau, l'air, les terres, la faune et la flore.

L'autodétermination et le consentement préalable, libre et éclairé sont les pierres angulaires de la Déclaration, également reconnus dans d'autres instruments internationaux sur les droits des Peuples autochtones.

Les chefs héréditaires des Wet'suwet'en ont la responsabilité de l'ensemble du territoire, rendant leur consultation et leur consentement préalable, libre et éclairé essentiel pour des projets tels que celui de Coastal GasLink.

L'une des personnes âgées arrêtées Auntie Janet Williams, a été privée de soins par la GRC et a plus tard dû être amenée à l'hôpital pour des douleurs à la poitrine.

« Les sympathisant·e·s nous ont entourés pour nous protéger. Alors la GRC les a tirés un par un, comme des poupées de chiffons, et les a poussés sur le sol. Ils étaient très brutaux avec eux. J'ai pleuré quand ils se sont mis à juste jeter tout le monde par terre. »

AUNTIE JANET

ACTIVITÉ

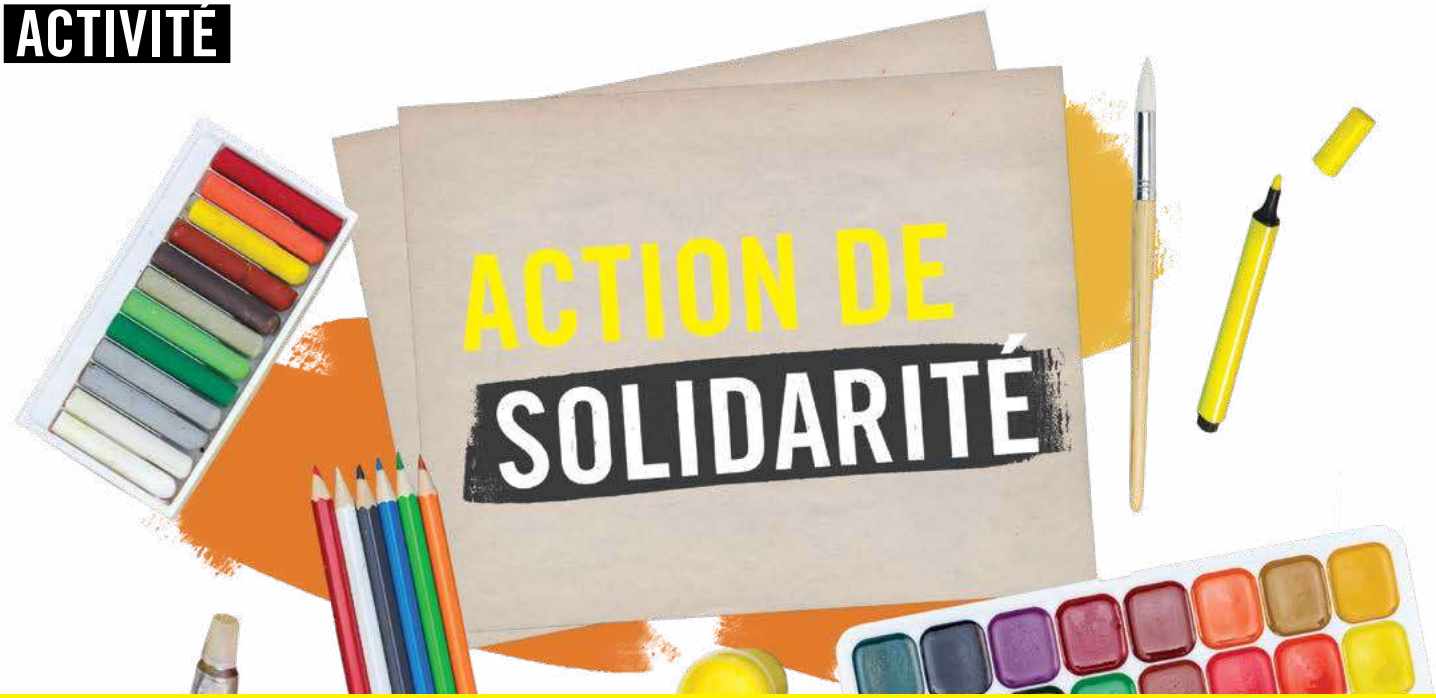

Nous invitons les jeunes à exprimer leur solidarité avec la nation Wet'suwet'en à travers la création de dessins utilisant différentes techniques telles que l'aquarelle, le crayon, le stylo, l'acrylique, entre autres.

Ensuite, nous les encourageons à organiser une exposition d'art dans leur école, où ils pourront exposer leurs œuvres et les afficher dans des endroits désignés à l'intérieur de l'établissement scolaire.

N'oubliez pas de prendre des photos des dessins et de l'exposition et de les partager avec nous et la nation Wet'suwet'en sur les médias sociaux en utilisant les mots-clics **#WetsuwetenStrong** et **#AllOutforWedzinkwa** et en identifiant Amnistie internationale Canada francophone.

EN FAIRE PLUS

Signez la pétition en ligne :

amnistie.ca/participer/2023/canada/il-faut-respecter-les-droits-des-peuples-autochtones-en-territoire

Partagez la pétition sur vos réseaux sociaux et identifiez Amnistie internationale sur :

- @AmnistieCA
- @AmnistieCA
- @amnistie_canadafr

Partagez-nous vos résultats !

Merci de remplir le **bilan en ligne**.

Rapport d'Amnistie internationale :

« Chassé·e·s de nos terres pour les avoir défendues » Criminalisation, intimidation et harcèlement des défenseur·e·s du droit à la terre Wet'suwet'en »

Communiqué de presse du 16 janvier 2024 :

Amnistie internationale condamne la décision de la cour au sujet de militants Wet'suwet'en et d'autres défenseurs de la terre autochtones

Visitez la page de la campagne :

amnistie.ca/campagnes/wetsuweten

AMNISTIE INTERNATIONALE